

30 NOV. 2022

MT N° T2022-123



La Wantzenau
Sports & Loisirs

MAIRIE DE LA WANTZENAU

ARRÊTE AUTORISANT L'ORGANISATION DU BIKE & RUN du 29 Janvier 2023

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
- VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
- VU** l'arrêté du 20 juin 1988 réglementant la coordination et la sécurité des usagers, sur les voies ouvertes à la circulation.

CONSIDÉRANT que le bon déroulement de l'épreuve Bike & Run à La Wantzenau, notamment sa parfaite sécurité, nécessite une interruption momentanée à la circulation automobile des rues suivantes : Espace Jean-Claude Klein, Rue des Vergers, Rue du Nord, Route de la Gravière, Rue de Kilstett ainsi que l'interdiction de stationner dans la rue des Vergers.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Réglementation 2.03.01

DIMANCHE, le 29 Janvier 2023 entre 8 h 00 et 15 h 00.

- **les rues ci-dessus indiquées nécessiteront une interruption momentanée de la circulation automobile lors du passage des coureurs**
- **le stationnement sera interdit dans la rue des Vergers**

Article 2: La déviation sera mise en place par la Société de Gymnastique de La Wantzenau Section Triathlon, qui assurera également le service d'ordre.
L'ensemble de la signalisation sera conforme à l'arrêté du 20 juin 1988 cité ci-dessus et aux dispositions du Code de la Route.

Article 3: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Copie de la présente sera adressée à :

- M, le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Mme. la Présidente de La SGW Section Triathlon
- Aux archives.

Fait à La Wantzenau, 28 novembre 2022
Michèle KANNENGIESER, Maire

